

**E 4287**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 18 février 2009

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance  
du 18 février 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre titulaire et de deux membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail





CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 9 février 2009

6172/09

SOC 72

**NOTE POINT "I/A"**

---

**du:** Secrétariat général du Conseil

**au:** Comité des Représentants permanents (1ère partie) / CONSEIL

---

**n° doc. préc.:** 16364/08 SOC 729

---

**Objet:** Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail :

- **Nomination de M. Leo SUOMAA, membre titulaire finlandais en remplacement de M. Mikko HURMALAINEN, membre démissionnaire**
- **Nomination de M. Erkki YRJÄNHEIKKI et de Mme Ritva PARTINEN, membres suppléants finlandais en remplacement de Mme Anna-Liisa SUNDQUIST et de M. Matti LAMBERG**

- 
1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé des démissions de M. Mikko HURMALAINEN, membre titulaire, et de Mme Anna-Liisa SUNDQUIST et M. Matti LAMBERG, membres suppléants dans la catégorie des représentants du gouvernement (Finlande) du Comité cité en objet.
  2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01, les membres titulaires et suppléants sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement finlandais a présenté les candidatures suivantes pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2010 :

Pour le poste de membre titulaire :

M. Leo SUOMAA  
Director  
Ministry of Social Affairs and Health  
Department for Occupational Safety and Health  
PL 536  
FIN-33101 TAMPERE  
Tel. : + 358 3 262 72519  
Fax : + 358 3 262 72511  
GSM : + 358 40 506 5450  
e-mail : [leo.suomaa@stm.fi](mailto:leo.suomaa@stm.fi)

Pour les postes des membres suppléants :

M. Erkki YRJÄNHEIKKI  
Director  
Ministry of Social Affairs and Health  
Department for Occupational Safety and Health  
PL 536  
FIN-33101 TAMPERE  
Tel. : + 358 3 262 72479  
Fax : + 358 3 262 72499  
GSM : + 358 40 506 5451  
e-mail : [erkki.yrjanheikki@stm.fi](mailto:erkki.yrjanheikki@stm.fi)

Mme Ritva PARTINEN  
Ministry of Social Affairs and Health  
Department for Promotion of Welfare and Health  
PL 33  
FIN-000230 VALTIONEUVOSTO  
Tel. : + 358 9 160 73770  
Fax : + 358 9 160 73241  
GSM : + 358 50 328 3915  
e-mail : [ritva.partinen@stm.fi](mailto:ritva.partinen@stm.fi)

4. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire et de deux membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, tel qu'il figure en annexe ; et
  - b) de décider de publier les remplacements, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

DECISION DU CONSEIL

portant nomination d'un membre titulaire et de deux membres suppléants  
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit :

- (1) par ses décisions du 27 février et du 7 mai 2007<sup>(1)</sup>, le Conseil a nommé les membres du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2010 ;
- (2) un siège de membre titulaire et deux sièges de membres suppléants dans la catégorie des représentants du gouvernement sont devenus vacants à la suite des démissions respectivement de M. Mikko HURMALAINEN, membre titulaire, et de Mme Anna-Liisa SUNDQUIST et M. Matti LAMBERG, membres suppléants dans la catégorie des représentants du gouvernement ;
- (3) le gouvernement finlandais a présenté des candidature pour les sièges devenus vacants,

DECIDE :

---

(1) JO n° L 64 du 2.3.2007, p. 30, et n° C 111 du 7.5.2007, p. 2.

Article unique

1. M. Leo SUOMAA est nommé membre titulaire du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M. Mikko HURMALAINEN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2010.
  
2. M. Erkki YRJÄNHEIKKI et Mme Ritva PARTINEN sont nommés membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de Mme Anna-Liisa SUNDQUIST et de M. Matti LAMBERG pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président

\_\_\_\_\_